

## Les conditions d'accès aux fonctions de responsable d'unité d'intervention sociale

Pour se présenter aux épreuves d'admission, il faut être titulaire au moins d'un diplôme :

- au moins de niveau III du CASF
- de niveau II du RNCP
- de niveau III du Code de la santé publique et 2 ans d'expérience professionnelle
- sanctionnant deux ans d'études supérieures
- de niveau III du RNCP et 3 ans d'expérience professionnelle ou trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement
- de niveau IV du CASF et 4 ans d'expérience en établissement social ou médico-social

## La procédure d'admission à la formation CAFERUIS:

Les candidats à la formation font l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien.

## La formation CAFERUIS:

La formation est dispensée sur une amplitude maximum de 24 mois. Elle comporte 400 heures d'enseignement théorique et 420 heures de formation pratique :

### **- l'enseignement en institut de formation se décompose en trois domaines de formation (DF) :**

DF1 conception et conduite de projet (90h)

DF2 expertise technique (150h)

DF3 management d'équipe (100h)

### **-l'enseignement pratique d'une durée totale de 420h est référé à l'ensemble des unités de formation**

Il se déroule sous la forme d'un ou deux stages effectués sur un ou deux sites qualifiants.

Dispenses et allègements de formation : Des dispenses ou allègements de formation sont accordés aux titulaires de certains titres sanitaires ou sociaux.

Les personnes en situation d'emploi dans un secteur social ou médico-social sont allégées de 70h sur l'UF1 et de 210h sur la partie pratique.

Des allègements peuvent aussi être accordés aux titulaires d'un diplôme du CASF et qui sont en situation d'emploi ou d'un diplôme de niveau III du CASF (allégés sur l'UF3).

**Durée maximale de 24 mois alternant enseignements théoriques et stages pratiques**

Après validation de l'ensemble des modules et stages de la formation en école, les candidats sont présentés au jury final du certificat d'aptitude aux fonctions de responsable d'unité d'intervention sociale présidé par la DRJSCS.

### La VAE du CAFERUIS:

Le Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les candidats souhaitant acquérir le CAFERUIS doivent justifier des compétences acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme d'au moins 3 ans en équivalent temps plein dans les dix dernières années.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins deux activités relevant d'une des trois fonctions suivantes du référentiel d'activités : « pilotage de l'action », « encadrement d'équipes et de professionnels, gestion des ressources humaines » « gestion administrative et budgétaire ».

Ou

Au moins quatre activités relevant de deux des trois fonctions « communication interne », participation au projet de la structure », « partenariat d'action et travail en réseau ».

Les demandes de dossier et la recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) à Limoges (0810 017 710) :

- <http://vae.asp-public.fr>
- <http://www.vae.gouv.fr>

Après rédaction d'un livret 2 relatant l'expérience professionnelle, le candidat est convoqué devant un jury ayant pris connaissance en amont du livret 2.

### Les conditions de travail :

La fonction d'encadrant ou de responsable d'unité d'intervention sociale relève de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale, elle tend à promouvoir l'autonomie des personnes, la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté, à prévenir l'exclusion et à en corriger les effets.

**Pour la VAE, le candidat doit justifier d'au moins 3 ans d'expérience, en rapport direct avec le contenu du diplôme.**